☐ 23/09/26

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260916-20260904C-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT–EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 03/09/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 16 septembre 2026,** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE - Olivia HAMEL – Yannick JOLIVET – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR – Catherine SOULA – Mathilde SZALECKI

Absent.e.s et pouvoirs :
Bénédicte DOUAUD, absente excusée, qui a donné pouvoir à Stéphane COMBEAU
Marc André FONTAINE, absent excusé, qui a donné pouvoir à Vincent AUDUREAU

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-09-04 – PERSONNEL

C)Service d'Ordre Indemnisé pendant les illuminations

Outre les agents contractuels, la Commune fait appel au Service d'Ordre Indemnisé (Gendarmerie) pendant la période des illuminations.
M. le Maire propose de recourir à ce service pour la prochaine édition et demande l'autorisation de signer la convention avec l'Etat. Pour information, le coût du service en 2025 s'est élevé à 3 380 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel au Service d'Ordre Indemnisé pour la période des illuminations 2026** et d'autoriser M. le Maire à signer les devis et convention correspondant.

Enfin, M. le Maire informe les membres qu'il a signé un devis pour le **Dispositif de Premiers Secours** avec l'association agrée ADPSM d'Arradon d'un montant de 5 000 € auquel s'ajouteront les frais de restauration du soir, pour une présence les week-ends à partir de fin novembre et tous les jours pendant les vacances scolaires, exceptés les 24-25/12, jusqu'au 31/12/2026.
Yannick Jolivet précise en outre la mobilisation des pompiers pendant la période des illuminations : six d'entre eux sont d'astreinte tous les week-ends et vacances scolaires.

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rochefort-en-Terre, le 23/09/2026
Le Maire,
Stéphane COMBEAU

MAIRIE de ROCHEFORT-EN-TERRE 56 MORBIHAN

Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE